

## Je m'engage à acheter davantage de produits issus du commerce équitable.

Je réduis ainsi la vulnérabilité des populations les plus pauvres dans les pays en développement et leur assure des conditions de travail décentes.



### Qu'est-ce que le commerce équitable ?

“Le commerce équitable est un partenariat commercial, fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète. [...]” (FINE)

### Qu'est-ce qu'un label ?

Pour l'association Commerce équitable, “un label est une marque spéciale, créée par un syndicat professionnel ou un organisme parapublic, et dont le logo est apposé sur un produit destiné à la vente, pour en certifier l'origine, la qualité et les conditions de fabrication en conformité avec des critères préétablis dans un cahier des charges”. A l'heure actuelle, il n'existe pas de label public de commerce équitable.

### Comment fonctionnent les labels de commerce équitable ?

Les labels de commerce équitable garantissent que les entreprises qui fabriquent les produits respectent des critères minimums établis par un cahier des charges qui couvre cinq dimensions : économique, sociale, environnementale, renforcement des organisations de producteurs et actions de sensibilisation. Ces critères concernent ainsi les conditions de travail des salariés (égalité femme-homme, salaire minimum, exposition aux polluants etc.) mais également la démocratie au sein de l'entreprise, la traçabilité des produits, les risques environnementaux... Mais attention, comme le rappelle la marque Ethiquable “cela ne signifie pas que les entreprises qui utilisent le même label ont les mêmes pratiques. Certaines respectent le “seuil” minimum, d'autres vont plus loin.”

Tout comme l'engagement des entreprises, les critères utilisés peuvent varier d'un label à l'autre. Ainsi, certains labels se focalisent davantage sur l'agriculture paysanne tandis que d'autres couvrent également les grandes plantations, certaines imposent des critères d'agriculture biologique, d'autres non. Les labels ne se valent donc pas tous (cf. exemples au verso). Néanmoins, leurs principes fondamentaux assurent une garantie minimum en termes d'équité que ne possèdent pas forcément les produits non labellisés. Ils servent donc de repères pour consommer de façon plus responsable.

*lors de mes achats alimentaires ou vestimentaires, je repère sur les produits les labels de commerce équitable.*

Ecocert Equitable, Symbole des Producteurs Paysans, Fairtrade Max Havelaar, Naturland Fair, Fair for life, WFTO... le choix est vaste et concerne de nombreux produits disponibles dans les magasins de la grande distribution ainsi que dans les magasins bio ou les commerces de proximité. Ces labels sont souvent apposés sur des produits issus de plantations telles que le café, le thé, le cacao, les bananes ou le sucre, mais on les trouve aussi sur les produits à base de soja, le quinoa, les fruits exotiques, etc... Il est également possible de trouver ces labels sur des textiles (vêtements, linge de maison). [Cf. notre fiche Mode éthique]

Quelques exemples de labels que l'on trouve facilement dans le commerce :



Fairtrade - Max Havelaar



Ecocert équitable



Symbole des Producteurs Paysans

Origine des produits	Pays en développement	Pays en développement et pays de l'OCDE	Pays en développement
Types d'organisations éligibles	Toutes	Toutes	Organisations de petits producteurs uniquement
% nécessaire de produit issu du commerce équitable dans le produit final pour obtenir la certification	Produit à ingrédient unique : 100% Produit composite (plusieurs ingrédients) : au moins 20% (poids sec) d'ingrédients certifiés. Tout ce qui peut être équitable doit l'être.	Tous produits : 95%  (Au-delà de 20% d'ingrédients issus du commerce équitable dans le produit, le label peut être apposé mais ne concerne que les ingrédients expressément mentionnés)	Produit à ingrédient unique : 100%  Produit composite : 50% (poids sec) d'ingrédients certifiés.  Tout ce qui peut être équitable dans le produit doit l'être.
Prix minimum d'achat	✓ Un prix minimum est fixé par Fairtrade International*. Si le prix du marché d'un produit est supérieur au prix minimum, l'acheteur doit payer le prix du marché. *sauf sucre de canne	✓ Le prix payé aux producteurs est au minimum 10% supérieur aux prix de référence du marché conventionnel.	✓ Un prix minimum est établi pour chaque produit.
Droits des peuples autochtones	X Plantations : L'entreprise doit avoir le droit légitime d'utilisation des sols. Elle doit respecter les droits fonciers des populations locales.  Autres types d'organisation : Les référentiels ne contiennent pas d'exigence relative à ce critère.	✓ L'organisation certifiée doit être propriétaire des terrains sur lesquels elle mène ses activités et doit s'y installer sans causer le déplacement forcé des populations déjà présentes. Si l'organisation certifiée valorise dans son activité des ingrédients appartenant initialement aux communautés autochtones, elle est alors tenue de partager équitablement avec eux les bénéfices qu'elle en tire.	✓ Le « Code de conduite » du label SPP mentionne explicitement que tout cas de discrimination ethnique est susceptible d'entraîner le retrait du label.
Agriculture biologique	X	✓	X
OGM	X	X	X

Ce tableau a été réalisé à partir des informations fournies dans le Guide des Labels rédigé par Commerce Équitable

Aller plus loin :

[Télécharger le guide des labels rédigé par Commerce Équitable](#)

Nos autres fiches :

Mode éthique – Solidarité de proximité



Partagez vos actions avec #StopInégalités et @Asso4D

[www.association4d.org](http://www.association4d.org)